



**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES  
COMPETITIONS FEMININES à 8 et à 11  
PROCES-VERBAL N.13  
REUNION PLENIERE DU 03 février 2025  
Lieu : siège du DFSM YVETOT**

Président : Pierre LECORNU

Membres présents : Me : DELRIEUX Christine, HANOUE T Laetitia.

M. GRISEL Philippe

## **Information pour les clubs**

**Homologation des rencontres** : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

### **CHAMPIONNAT FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n.29434796 AS FAUVILLAISE 1 / ESP FOOTBALL 1 match du 08 décembre 2024 reporté le 19 janvier 2025  
Forfait déclaré de l'ESP FOOTBALL.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0 point) à l'ESP FOOTBALL sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS FAUVILLAISE sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 60€ à l'ESP FOOTBALL (annexe financière du DFSM).

Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)  
Téléphone : 02.76.52.81.72  
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

## **CHAMPIONNAT U14 FEMININ A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n. 29953965 FC FEMININ ROUEN PLATEAU EST 21 / FALAISES DU TALOU 21

Forfait déclaré de FALAISES DU TALOU.

La Commission après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0 point) à FALAISES DU TALOU sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC FEMININ ROUEN PLATEAU EST 21 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 50€ à FALAISES DU TALOU (annexe financière du DFSM).

## **SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Forfait général de l'ESP FOOTBALL reçu par mail le 21 janvier 2025.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A
- Place cette équipe à la dernière de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 180€ (300€ - 120€) à l'ESP FOOTBALL (annexe financière du DFSM)

## **U17 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Forfait général du FC OFFRANVILLE reçu par mail le mardi 14 janvier 2025

La Commission jugeant en première instance :

Déclare cette équipe forfait général dans le championnat U17 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.

Inflige une amende de 200€ au FC OFFRANVILLE (le montant tient compte du précédent forfait).

## **COUPE DU DFSM SENIORS FEMININES à 8**

### **Match n. 30088192 US NORMANDE 76 1 // ENT VARENNE AUFFAY 1**

Forfait non déclaré de l'ENT VARENNE AUFFAY 1

La Commission après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait à l'ENT VARENNE AUFFAY 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US NORMANDE 76 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 75€ à l'ENT VARENNE AUFFAY (annexe financière du DFSM)
- Dit l'US NORMANDE 76 qualifié pour le prochain tour de la coupe du DFSM.

### **Match n.30088188 FC SOMMERY 1 / ST RIQUIER GASEG 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, manque le n. de licence de l'arbitre assistant.

Une amende de 15€ est infligée au FC SOMMERY.

### **Match n. 30088187 AS GOURNAY FOOTBALL 1 / ES PLATEAU FOUARMONT REALCAMP 1**

Forfait non déclaré de l'ES PLATEAU FOUARMONT REALCAMP 1

La Commission après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait à l'ES PLATEAU FOUARMONT REALCAMP 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS GOURNAY FOOTBALL sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 75€ à l'ES PLATEAU FOUARMONT REALCAMP (annexe financière du DFSM)

Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

- Dit l'AS GOURNAY FOOTBALL qualifié pour le prochain tour de la coupe du DFSM.

**Match n.30088191 SC OCTEVILLE SUR MER 1 / GRPT MOULIN ECALLES 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, manque le n. de licence de l'arbitre assistant.  
Une amende de 15€ est infligée au GRPT MOULIN ECALLES.

**Match FC NEUFCHATEL EN BRAY 1 / A. LE HOULME BONDEVILLE FC 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée il manque les numéros de licence de l'arbitre central et assistant et le délégué  
Une amende 45€ est infligée au FC NEUFCHATEL EN BRAY.  
Une amende de 15€ est infligée à l'A. LE HOULME BONDEVILLE FC.

**RENCONTRE DU 15 JANVIER 2025**

**CHAMPIONNAT U17 FEMININ A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n° 29956866 US LILLEBONNAISE / ASGC  
Feuille de match FMI non utilisée, une amende de 30 € est infligée à l'US LILLEBONNAISE.

**RENCONTRES DU 18 JANVIER 2025**

**CHAMPIONNAT U17 FEMININ A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 29953905 YVETOT AC / AS5V  
Feuille de match FMI non utilisée, une amende de 30 € est infligée à YVETOT AC.

**CHAMPIONNAT U17 FEMININ A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

RAS

**CHAMPIONNAT U17 FEMININ A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

**Match ASGC / CAUDEBEC SAINT PIERRE**

Match reporté à une date ultérieure

**CHAMPIONNAT U14 FEMININ A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match 29953399 CS SERVICE MUNICIPAUX LE HAVRE 22 / F LA BOUCLE DE SEINE 21  
Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au club CS SERVICE MUNICIPAUX LE HAVRE.

**CHAMPIONNAT U 14 FEMININ A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

R A S

## **CHAMPIONNAT U14 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

**RAS**

## **CHAMPIONNAT U14 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match 29953488 STADE SOTTEVILLE CC / GRAND QUEVILLY FC

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au club STADE SOTTEVILLE CC

## **CHAMPIONNAT U14 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match N°29953965 FC FEMININ ROUEN PE 21 / FALAISES DU TALOU 21

Forfait déclaré de FALAISES DU TALOU

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait à FALAISE DU TALOU 21 (0 point) sue le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC FEMINI ROUEN PE sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 50€ à FALAISES DU TALOU

Match N° 29953517 GRAND COURONNE FC 21 / FUSC BOIS GUILLAUME 21

Match reporté au 01 février 2025

## **CHAMPIONNAT U14 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match 29953579 AS FAUVILLAISE 21 / ENT RAC/GRIEU 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à l'AS FAUVILLAISE.

## **COUPE SENIORS FEMININES**

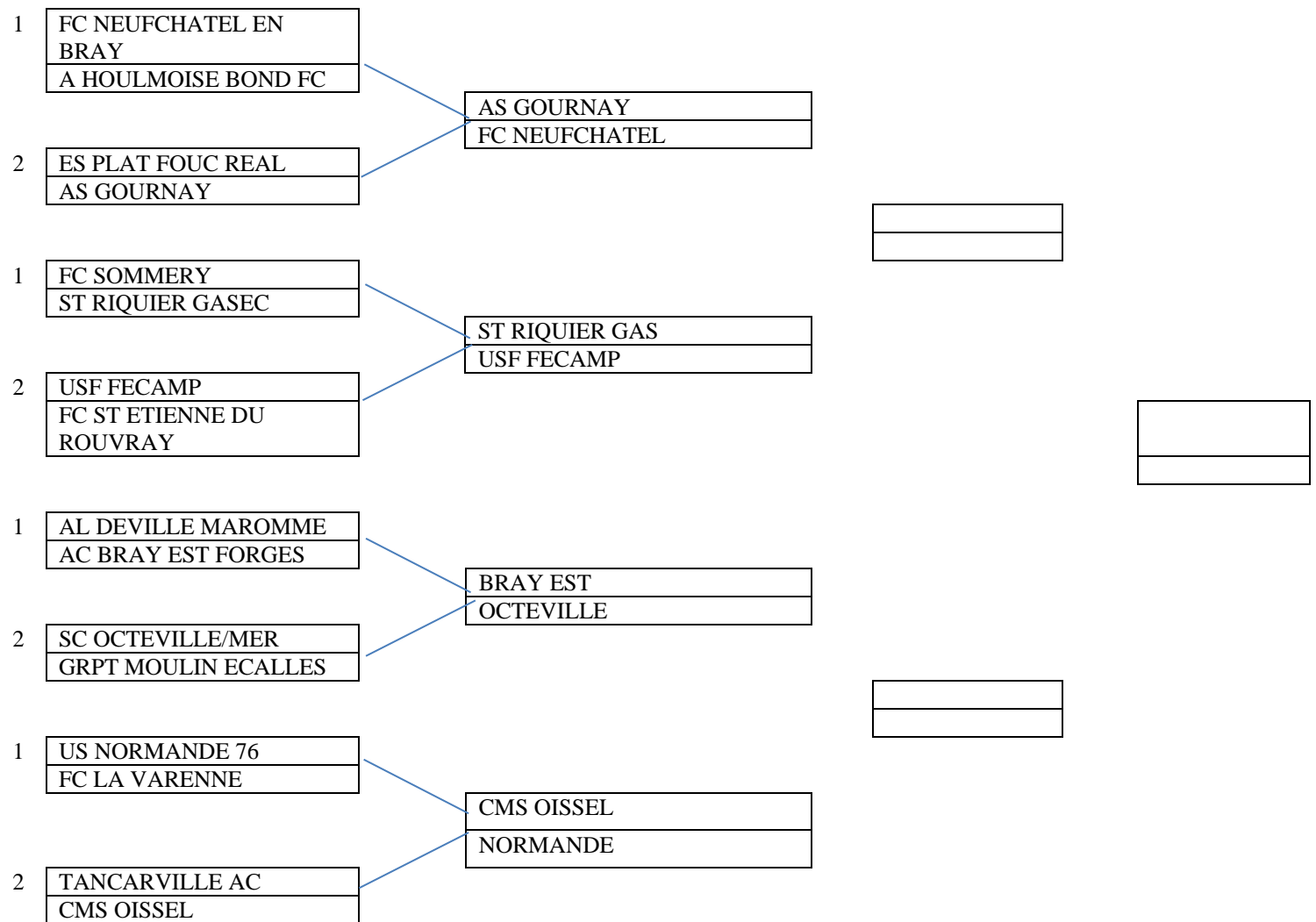
Cf tableau ci-dessous.

1/8 Finale  
19 janvier

¼ Finale  
16 Février

½ Finale  
13 Avril

Finale  
7 Juin



**Matches ¼ Finale : les rencontres sont disputées sur le terrain du club vainqueur du match N°1**  
**Dans l'hypothèse où le club du vainqueur du match N°2 s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain**

Le Président  
P. LECORNU



le secrétaire  
P. GRISEL

